

Gérard LAHELLEC votre sénateur.

Vous avez dit "état de droit" ?



Le **concept d'État de droit s'oppose à la notion de pouvoir arbitraire**. Il désigne un État dans lequel la puissance publique est soumise aux règles de droit. À l'heure où ces lignes sont écrites, les sujets du droit reviennent en force. Ils sont un objet politique, l'objet d'**un combat politique entre les nationalistes réactionnaires et les progressistes** : droits humains fondamentaux, droit international, droit de l'environnement, droits des femmes, droit des enfants, droit social ainsi que droits et pouvoirs des travailleurs sur leur travail, droit de se nourrir convenablement, droit au logement, droit à une information pluraliste... Autant de droits constitutionnels à défendre, à faire vivre, et à améliorer.

En vérité, c'est la démocratie et la citoyenneté réelles qui sont en jeu. Le régime parlementaire devrait participer de l'élaboration des règles de l'état de droit ! Hélas, désormais, **les textes soumis au vote des 955 parlementaires Français sont issus d'une commission mixte paritaire ne comportant que 14 parlementaires** dont la majorité politique est celle de la majorité sénatoriale !

On nous rétorquera que c'est parfaitement légal, ce qui est vrai, mais dans ces conditions, **peut-on encore parler de légitimité ?** Posons-nous la question car c'est selon ce mode de fonctionnement qu'ont été adoptés le PLFSS, le PLF et la LOA. **Le combat pour la démocratie doit donc se prolonger !**

Gérard Lahellec, le 03 mars 2025.

Un budget 2025 adopté par 49.3 !

Sur les dépenses, **les crédits affectés aux grandes politiques publiques sont en baisse de 8 milliards supplémentaires** par rapport au budget Barnier : moins 15% par rapport à 2024 pour le Travail et l'Emploi, moins 8% pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, moins 10% pour l'Écologie, moins 30% pour la politique industrielle.

Sur les recettes, **le budget Bayrou issu de la commission mixte paritaire (CMP) recule**

par rapport au budget Barnier. Les contributions sur les plus hauts revenus et sur l'impôt sur les sociétés des entreprises réalisant plus d'1 milliard de chiffre d'affaires ne s'appliqueront qu'un an au lieu de deux. La CMP a refusé d'introduire un taux majoré sur la taxe sur les revenus financiers.

Face à cette fuite en avant récessive, j'ai voté contre ce budget et mettrai toute mon énergie en circonscription et dans l'hémicycle pour préserver les intérêts de nos collectivités et de nos compatriotes les plus précaires !

Une "petite" loi d'orientation agricole...



Les lois d'orientation sont censées, à l'image des lois d'orientation militaires, programmer une ambition publique forte dotée de moyens suffisants sur le temps long, c'est-à-dire de "grandes" lois. La première question que nous devons donc nous poser est de savoir si ce texte va permettre à nos territoires de répondre aux demandes alimentaires des populations de demain.

Les principales dispositions retenues consistent à considérer que la planche de salut de notre agriculture réside dans une recherche de compétitivité à tout prix, d'intensification de la productivité s'affranchissant des contraintes réglementaires. Cette orientation a ainsi établi au cours des débats un clivage tendant à opposer agriculture productiviste et écologie punitive.

Je défends quant à moi une agriculture productive durable dans le temps et l'espace. L'agriculture de production est une activité humaine indispensable à la survie de l'humanité mais pour continuer sa mission, le modèle à promouvoir ne peut pas être celui de l'industrialisation de l'engraissement bovin tel qu'il se pratique dans les Field-lots au Texas.

Nos élevages laitiers et bovins sont en souffrance, les filières porcs et volailles enregistrent des reculs sensibles de production. La colère induite continue de s'exprimer dans le monde paysan, comme peut en témoigner le résultat des élections des chambres de l'agriculture.

Dès lors, la principale faiblesse de ce texte réside dans le fait que nous n'abordons pas le sujet au fond. Si nous partageons l'idée que la mondialisation des prix, pour les tirer toujours vers le niveau le plus bas, est une aberration, il eut été pertinent de commencer à travailler sur de nouveaux mécanismes de régulation... Si nous partageons le constat des limites des lois Egalim qui ne suffisent pas à assurer un meilleur retour de la valeur ajoutée à la ferme, il eut été souhaitable de s'attaquer à la mère des lois en matière de commercialisation : la loi de modernisation de l'économie de 2008... Enfin, en matière d'installation et de renouvellement des générations, la question de l'accès au foncier et de sa gestion constitue un aspect essentiel qui n'est même pas abordé dans ce texte...

Il s'agit donc d'une « petite » loi, sans grande ambition pour notre modèle agricole, une petite loi sur laquelle nous avons passé beaucoup trop de temps quand les véritables enjeux attendent

J'ai tenté autant que j'ai pu, au cours des débats, d'améliorer la monture qui nous était présentée. Trois de mes amendements ont été adoptés !

En savoir plus !

Au salon de l'agriculture !

J'ai bien évidemment commencé mon périple au stand Bretagne Terres&mers, ce qui a été l'occasion d'échanger avec le Président de région, le président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor, Didier Lucas, ainsi que l'ancien président de la Chambre d'Agriculture de Bretagne, André Sergent. Plus tard, je croisais le président du Conseil départemental, Christian Coail, et le conseiller délégué à l'Agriculture et à la Pêche, Didier Yon.

Je suis également passé au stand de l'INRAE et de l'ANSES, deux institutions qui contrairement à ce que croient certains sont du côté de la production. Leur apport scientifique vise à améliorer les pratiques afin qu'elles soient respectueuses de l'environnement et de la santé humaine mais également à augmenter le potentiel génétique de croissance des élevages !

J'ai également rencontré les représentants de différentes filières ainsi que des représentants de la distribution.

Enfin et surtout, je tiens à féliciter chaleureusement nos agriculteurs français en général et costarmoricains tout particulièrement. Bravo notamment à Marjorie Bert, maire de Locarn et éleveuse de chien, qui présentait sa chienne Toundra de race shetland ! Bravo aussi à Séverine Le Mercier qui élève des porcs blancs de l'Ouest à Saint Gilles Les Bois (la ferme de Keresper), primée au concours général agricole ! Bravo enfin aux gracieux Mme et M. Nogra, éleveurs de Prim'Holstein !

**Bravo à eux et à tous ceux qui font vivre l'agriculture.
La Bretagne reste la première région d'élevage !**





Toujours plus d'agriculture !



J'ai évoqué la commune de Plouaret lors du débat sur la proposition de loi visant à protéger les haies !

L'occasion pour moi de rappeler **l'histoire du Trégor où il reste 7000 km de haies**. Cette préservation s'explique en partie par l'existence de "covenants", forme de fermage un peu particulier où les agriculteurs devenaient propriétaires des haies qu'ils construisaient sur les champs qu'ils exploitaient !

[La vidéo !](#)

Je suis intervenu sur la proposition de loi relative au fonctionnement des chambres d'agriculture...

Cette loi vise à **revenir sur la séparation entre les instances exerçant une mission de conseil et celles exerçant une mission de vente de produits phyto-pharmaceutiques**, excluant ainsi les coopératives agricoles dont les représentants sont en général issus du monde agricole.

[La vidéo !](#)



En circonscription et plus !



Mon courrier à la Ministre sur le projet de carte scolaire

[La presse en parle !](#)



À l'inauguration de la Brittany ferries à Saint-Malo

[Voir plus !](#)



À la manifestation de Guingamp pour défendre l'hôpital public

[Voir plus !](#)



À l'Assemblée générale de l'AMF22 pour évoquer la situation de nos élus locaux

[Pour en savoir plus](#)



À Inzinzac-Lochrist pour défendre la fonderie de Bretagne

[Plus d'infos !](#)



À la remise des instruments de musique du Démon Kreiz Breizh à Lanrivain

[En détail !](#)

RETOUR SUR LES VOEUX 2025 !

Trémel, Lanvellec, Lamballe Armor, Plouguiel, Saint-Brieuc, la Conseil départemental des Côtes-d'Armor, Plestin-les-grèves, le Vieux-Marché, Saint-Cast-le-Guildo, Yvignac-La-Tour, la Motte, Hénon, Caouënnec Lanvézeac, Corlay, la Communauté de communes du Kreiz Breizh, la sous-préfecture de Guingamp, Plufur, Lannion-Trégor Communauté...

Nos élus ont tous fait preuve d'une grande générosité dans leur accueil et leur partage. Retenu à Paris par les nombreuses séances parfois tardives du projet de loi d'orientation agricole, je n'ai malheureusement pas pu honorer toutes invitations qui m'ont été faites et prie les élus concernés de m'en excuser.

Alors que nous assistons à un vrai décalage entre l'expression de nos concitoyens, unis autour de certains constats, attentes ou inquiétudes et les instances gouvernementales imposant de manière grossière et virulente des choix implacables méprisant ces préoccupations communes :

**l'action de nos élus locaux
est plus que jamais indispensable !**



Permanence parlementaire :
1 ter rue du 71e régiment d'infanterie, 22000 Saint-Brieuc

[Se désinscrire](#)